



Mobilisation et engagement
pour une région 100% santé

APPEL À PROJETS
PRÉVENTION et
PROMOTION DE LA SANTÉ

Cahier des charges

Avril 2020

1. Contexte régional

Depuis plusieurs années, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée de manière volontariste dans une démarche sans cesse renouvelée visant à améliorer l'accès aux soins et à promouvoir la santé de tous sur son territoire.

Une nouvelle étape a été franchie en novembre dernier avec le lancement d'une **plateforme de mobilisation et d'engagement pour « une région 100 % santé »**. Cette plateforme comprend aujourd'hui 4 ambitions déclinées en 20 priorités :

- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour la formation et l'installation d'un nombre accru de médecins et de professionnels de santé,
- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour l'accès aux soins dans la proximité de chaque territoire,
- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour une approche globale et exigeante de la prévention et la promotion de la santé,
- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour le renforcement de l'attractivité territoriale.

En amont de la mise en place d'un véritable accès pour tous aux soins, la dimension globale de la santé qui intègre **l'éducation, le sport, l'alimentation et la qualité de l'environnement** dans lequel nous vivons, doit être prise en compte.

Il s'agit par ces actions de diminuer les facteurs de risques qui pèsent sur la santé.

A cet effet, la Région se propose d'organiser un appel à projets « Prévention et Promotion de la santé ».

2. Éléments de cadrage

Objectifs

L'action publique en ce domaine est capitale dans la mesure où elle concourt à réduire les inégalités sociales de santé notamment dans l'alimentation, alors qu'elles ne cessent de s'accroître depuis 20 ans. Entre les deux extrêmes de l'échelle sociale, des différences « risques » d'un facteur 2 à 3 sont observées pour plusieurs indicateurs de santé, et pour la plupart des pathologies en lien avec la nutrition, l'obésité et le diabète en particulier.

Des **disparités sociales** en matière d'alimentation et d'activité physique se manifestent tout au long de la vie. Elles contribuent à la constitution des inégalités sociales de santé à travers l'accumulation, pour les plus démunis, de contraintes économiques et psychosociales qui limitent l'adoption de comportements favorables à la santé. De plus, ce sont souvent les personnes les plus démunies qui sont exposées aux pollutions et aux consommations les plus menaçantes pour la santé.

Les **acteurs locaux** peuvent être porteurs de projets innovants ou atypiques qui ne s'inscrivent pas dans les dispositifs d'intervention habituels mais peuvent avoir un véritable effet dans la prévention et la promotion de la santé, notamment pour les publics les plus fragiles. Leur proximité avec les populations/acteurs, et/ou leur connaissance du territoire leur permet de proposer des initiatives adaptées aux besoins.

L'objectif de l'appel à projets est donc de faire émerger des solutions innovantes, répondant de manière adaptée à la diversité des enjeux et des situations locales, dans le but de favoriser le développement de la prévention partout et pour tous.

Sera examinée toute expérimentation d'action nouvelle pour le territoire ou toute action existante présentant un intérêt pour la réalisation de l'objectif régional et nécessitant un soutien dans son développement.

Axes identifiés

A titre d'exemples, sont identifiés les axes d'intervention suivants :

- Développement de dispositifs itinérants ou numériques rapprochant la prévention de ses publics : camion de prévention, application, etc.
- Equipement en dispositifs de diffusion de messages (ex : dans MSP, centres d'action sociale...).
- Accès aux outils de prévention/promotion de la santé des publics éloignés et /fragiles, notamment en milieu rural.
- Sensibilisation des habitants aux risques environnementaux (notamment sur le sujet des perturbateurs endocriniens en lien avec le plan d'actions élaboré dans le cadre de l'étude menée par le Conseil régional) : outils de sensibilisation / information (guides de bonnes pratiques, mallettes pédagogiques, informations sur des lieux de consommation et lors d'évènements...), formation...
- Actions concourant à l'élargissement des acteurs mobilisés dans le cadre de la prévention en santé (notamment par la sensibilisation ou la formation aux enjeux de la prévention d'acteurs économiques et de la société civile, etc.).
- Qualité de vie au travail
- Accès aux services d'hygiène de base (précarité menstruelle, douches...).
- Développement d'actions de Sport-santé...

3. Critères de sélection

Les projets seront soumis à l'avis d'un comité de sélection qui pourra s'appuyer sur l'avis de partenaires extérieurs. Les projets seront examinés sous l'angle :

- **de leurs effets sur la prévention et la promotion de la santé** : quels objectifs quantitatifs ? quels résultats attendus ? quels indicateurs d'impact ?
- **de leur contribution à la réduction des inégalités** sociales, territoriales et environnementales de santé.
- **des conditions financières** : quel effet levier de l'aide régionale sur la globalité du plan de financement ?
- **de la capacité du projet à construire une action ciblée** sur un territoire et un public
- **de leur caractère coopératif**
- **de la capacité du projet à s'inscrire dans la durée.**

La Région retiendra des projets susceptibles de **démarrer avant la fin de l'année** de l'appel à projets.

4. Maîtres d'ouvrage éligibles

Communes, EPCI, associations, structures juridiques porteuses d'une MSP ou d'un centre de santé, établissements de santé, Syndicats Mixtes, entreprises, CCAS, mutuelles, ...

5. Modalités de subvention régionale

La Région alloue, au titre d'une ligne budgétaire spécifique, un montant de 130 000 €, dont 80 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement, pour l'accompagnement des projets sélectionnés.

Dépenses éligibles :

Les dépenses correspondant à des coûts directement induits par l'action financée et donnant à lieu à facturation, de type :

- Achats de matériel,
- Travaux d'aménagement légers,
- Conception et édition d'outils de communication (flyers, applis, guides, ...),
- Frais d'ingénierie : prestations externalisées ou frais salariaux.

En cas d'intervention sur les frais salariaux, pourra être retenu un montant forfaitaire de 15% du coût salarial chargé, lié aux frais de la structure : déplacements, restauration, hébergement, outils bureautiques, fluides, frais administratifs, affranchissement, mobilier de bureau...

Taux : 50 % maximum de la dépense subventionnable.

L'intensité de l'aide sera déterminée au regard du plan de financement prévisionnel et de l'impact attendu du projet sur la prévention et la promotion de la santé.

Subvention minimale : 2 000 € par projet

Subvention maximale :

- 20 000 €/projet en fonctionnement
- 50 000 €/projet en investissement

En cas d'éligibilité à un autre dispositif régional, les projets seront prioritairement examinés au titre des lignes budgétaires correspondantes (usages numériques, AAP 100 % Santé dans les lycées...).

6. Contenu attendu de la candidature

La Région met à disposition un **formulaire de candidature** qui pourra être déposé :

- **de préférence par courriel (roxane.leroy@centrevaldeloire.fr)**

- ou à défaut par courrier : Hôtel de Région - 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 45041 Orléans Cedex 1

La candidature pourra être accompagnée, le cas échéant, de documents complémentaires permettant de faciliter la compréhension du projet.

7. Calendrier

Cet appel à projets sera examiné en continu, avec **un examen des projets s'effectuant tous les 2 mois (juin, août, octobre)**.

Avril 2020 : lancement de l'appel à projets

26 juin 2020 : date limite pour le dépôt des premières candidatures (cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal)

A compter de septembre 2020 : sélection des projets et engagements des crédits pour les premiers dossiers sélectionnés.

Contact Conseil régional Centre – Val de Loire :

Alexandre BOUCHER

Direction de l'Aménagement du Territoire
alexandre.boucher@centrevaldeloire.fr
Tél : 02.18.21.22.99

Emeline BEAUPERE

Direction de l'Aménagement du Territoire
emeline.beaupere@centrevaldeloire.fr
Tél. : 02.38.70.27.08